



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**Dans ce numéro :**

**Histoire d'un Scoop au hasard des années (suite)** 2

**Paroles de Ministre** 3

**A propos de la réforme du CNDS équipements** 3

**Les CDOS sont d'intérêt général** 4

**Les résolutions 2015, le sport régresse !!!** 4

**Quid du certificat médical** 4

**2015, lancement de la TV Olympique** 5

**Deux millions d'euros pour une chaussure !!!** 5

**Mandat : les directives vont-elles s'étendre aux associations et aux grandes administrations ?** 5

**Nécrologie** 5

**J.O et la forte incidence de l'Agenda 2020** 6

**Le boxing tour, une action de promo-** 6

**AMA : nouveau code mondial antidopage** 7

**UCI** 7

**Qatar** 7

**Echos 94** 8

**Les Assos du Cœur ...**

Qu'il me soit permis, en mémoire de Coluche fondateur des Restos du Cœur, le titre de cet édito qui illustre le fait que les associations sportives ne se sont jamais préoccupées des origines, même lointaines, des personnes qui souhaitent s'inscrire dans leur club.

On a souvent l'air, et c'est parfois désagréable, de redécouvrir le rôle éducatif du sport qui est pourtant indiscutable. Je considère, et je ne suis pas le seul dirigeant à le penser et à le dire, que le sport s'inscrit dans une tradition d'accès naturel à la citoyenneté.

Il est synonyme de fraternité, de tolérance, de respect et de liberté, il tisse du lien social au quotidien depuis bien longtemps sans se poser la question « dois-je le faire ? » Il est comme le Bourgeois Gentilhomme de Molière qui faisait de la prose sans le savoir : il le fait, un point c'est tout. C'est la raison pour laquelle il convient de ne pas trop lui dire, car il finit par le savoir, et il arrive parfois que cette découverte puisse l'énerver, un tant soit peu...

En ces temps perturbés par bien des agitateurs de tous bords qui génèrent des tensions et même des conflits sur le sol même de notre pays, le sport qui porte aussi les valeurs olympiques, a toute sa place dans l'unité nationale qui est la seule réplique à l'intolérance. Le drame que l'on vient de connaître ne doit pas occulter les vrais problèmes que pose le comment vivre ensemble.

Les J.O sont un exemple où les peuples du monde entier se retrouvent dans un élan de fraternité et de respect dans les confrontations qui ne sont en définitive que des « Jeux ». Le défilé des délégations est un moment émouvant à bien des égards. Ce grand rendez-vous a été traversé par des dérives que l'on ne peut pas passer sous silence, elles sont quand même minimales par rapport à la belle image qui est véhiculée dans le monde entier, c'est un message de paix qui est très précieux.

Au côté de l'Education Nationale, les associations s'investissent déjà depuis longtemps, elles sont prêtes à continuer leurs efforts, y compris dans les zones dites « sensibles » avec le soutien de l'Etat et des collectivités.

Notre CDOS intervient lui aussi avec succès auprès des publics éloignés des pratiques physiques et sportives. L'accueil que nous recevons est réconfortant et prouve que la générosité du cœur est appréciée par les familles que nous rencontrons. Nos partenaires de terrain que sont les associations, répondent toujours « présent » à nos sollicitations, et les inscriptions qui sont enregistrées dans les clubs sont un gage d'un bon emploi des subventions qui nous sont attribuées.

Je le redis donc, investir dans le sport est un bon investissement grâce à l'usage qu'en font les bénévoles sans qui le sport ne pourrait pas exister dans sa forme actuelle, celle qui nous est si chère.

C.L

## Histoire d'un Scoop au hasard des années (suite)

**Numéro 90, avril 2002**

### **OUI A LA CONCERTATION, NON A LA CONFRONTATION**

« Le CNOSF, par la voix de son président a fait publier une lettre ouverte dans quatre journaux, adressée à Madame Marie-George BUFFET pour lui manifester publiquement son hostilité au projet de loi en cours d'examen au Sénat et à l'Assemblée Nationale. »

Cette lettre fit grand bruit à l'époque, non sur le fond, mais surtout sur la somme qui aurait été versée aux journaux pour la publication. Un débat eut même lieu à l'Assemblée Nationale...

**Numéro 98, janvier 2001**

### **COUP DE GUEULE, COUP DE CŒUR**

« A Sidney, c'est le CNOSF qui a déclaré à la télévision française que l'on ne pouvait plus dire que l'important était de participer mais bien de gagner. Mais à quel prix ? Je pose la question à tous ceux qui ont en mains le destin du sport dans notre pays. Au nom de tous les laissés pour compte que l'on passe en pertes et profits, je dis ASSEZ, on ne peut pas continuer à se battre contre toutes les dérives, si ceux qui sont en charge du destin du sport ne changent pas l'ambiguïté d'un discours toujours en demi-teinte... Il faut vider l'abcès et les hôpitaux quitte à y trainer ceux qui les ont remplis. On ne peut pas continuer à accepter l'insupportable comédie que l'on nous joue d'olympiade et olympiade. Après un siècle, il est temps de faire le vrai bilan et d'en tirer les conséquences, et de dire plus jamais ça !

Pour le coup nous n'avons aucun commentaire à faire sur cet élan éthique.

**Numéro 119, décembre 2002**

### **21<sup>ème</sup> SIECLE, QUEL AVENIR POUR LE SPORT ASSOCIATIF ?**

« D'ores et déjà, le mouvement sportif doit s'attendre au déclin des aides de l'Etat à l'emploi, sauf peut-être celles à caractère très social, les discussions avec les partenaires sont engagées, mais les réductions déjà annoncées par le Ministre FILLON seront importantes. Devant cette nouvelle situation, on va redécouvrir, pour ceux et celles qui l'auraient oublié les vertus du sport associatif qui sont le partage, la formation sur le terrain par la transmission et l'échange des compétences, la solidarité etc.... Ce sont des richesses inépuisables et incomparables. La décentralisation sera le grand chantier pour lequel nous devons être vigilants, afin que l'on n'assiste pas à des regroupements forcés pour des raisons qui seraient uniquement économiques, nous devons trouver notre place dans le dialogue avec les collectivités territoriales. Le mouvement associatif sportif a toujours su s'adapter, et a toujours trouvé des oreilles pour se faire entendre. »

Cette dernière phrase a-t-elle toujours du sens en 2015 ???

**Numéro 136, juin 2004**

### **EN ATTENDANT LES JEUX**

« Le CDOS a décidé depuis longtemps de se mobiliser pour soutenir la candidature de PARIS 2012, il organise conjointement avec le C.D d'Athlétisme, le CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES, le 27 juin au Parc du Tremblay »

C'est l'occasion de rappeler que ce challenge fut d'abord créé pour soutenir la candidature de Paris au JO de 2012, ce n'est que par la suite qu'il est devenu, à la satisfaction de tout le monde, une des manifestations phare des Jeux du Val-de-Marne.

**Numéro 141, novembre 2004**

### **MISE AU POINT**

« Dès l'instant où nous exprimons des avis sur les faits, nous adoptons un point de vue qui est celui de la rédaction, nous ne demandons à personne de la prendre pour « argent comptant » ; et nous n'avons pas la prétention de détenir la vérité. – Notre mensuel et ses rédacteurs, n'ont pas la prétention de faire œuvre de professionnel de l'info ; nous nous efforçons seulement d'apporter des nouvelles qui nous semblent intéressantes, et nous y ajoutons souvent des commentaires qui peuvent plaire ou ne pas plaire, qu'importe ce n'est pas notre problème, à chacun de faire le tri, nous nous adressons à des adultes, pas à des enfants. – Quand on écrit on prend des risques, c'est la règle, mais si on peut réveiller un peu les consciences, susciter le débat, et c'est notre but, alors tout le reste n'est que faribole et procès de mauvaises intentions. »

Cette mise au point faisait suite à quelques critiques qui ne pouvant nous attaquer sur le fond, s'attachaient à la forme, procédé assez simpliste comme argument.

Sans nullement nous prendre pour de journalistes, nous nous rangeons au côté de la presse qui elle prend de réels risques pour la liberté d'expression et la liberté tout court.

## Paroles de ministre

Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a accepté de répondre à quelques questions du mensuel « Associations, mode d'emploi » interview publiée dans le numéro de janvier de cette année.

Nous vous en proposons quelques extraits :

- Comment concevez-vous le rôle d'un ministre chargé de la vie associative? : « *Je considère avant tout qu'il m'appartient de dire haut et fort que les associations sont une richesse pour la France. Cela peut sembler évident ou démagogique. Ce n'est ni l'un, ni l'autre. C'est la traduction d'une conviction, d'une philosophie politique. C'est une certaine conception de la démocratie. Le gouvernement auquel j'appartiens tient en grande estime les corps intermédiaires.* »

A propos de ceux-ci et donc

tout simplement des associations, il a déclaré : « *Certaines rendent la vie plus supportable par des actions de solidarité : d'autres la rendent plus joyeuse, plus épanouissante, à travers leur engagement pour la culture, le sport, le jeu, l'éducation. Ce qui est accompli quotidiennement par les associations n'est pas mesuré et n'est tout simplement pas quantifiable, mais j'ai une certitude : ça compte. Ça compte même beaucoup.* »

Un grand merci au passage pour le sport qui est bien nommé, et pour lesquelles de nombreuses études ont apporté des réponses quantifiées.

- Quelles sont vos trois priorités en ce début de mandat ? Le ministre n'a choisi que deux réponses : « *La première est que l'engagement devienne une composante importante de nos vies. A côté du travail, de la vie de famille, des loisirs,*

*je souhaiterais que l'activité bénévole prenne toute sa place dans nos emplois du temps... J'aimerais que cela devienne « normal » de consacrer un peu de son temps à la collectivité.* ». « *Ma seconde priorité est de puiser dans la formidable capacité d'innovation des associations pour irriguer nos politiques publiques et notre économie.* »

Là encore le mouvement sportif a des chiffres qui ont été publiés.

Il convient de bien lire l'ensemble de l'interview où Patrick Kanner fait part de ses convictions et qualifie le « choc de simplification comme un élément devant redonner de la vigueur au champ associatif.

Nous aurons retenu la citation du projet présidentiel : « *La France s'engage* », ce projet sera au cœur de nos actions.



Patrick KANNER

**« Nous aurons retenu la citation du projet présidentiel : « La France s'engage », ce projet sera au cœur de nos actions. »**

## A propos de la réforme du CNDS équipements

L'Association Nationale des élus en charge du sport (ANDES) a envoyé un courrier au Ministre Thierry Braillard lui demandant de maintenir l'enveloppe CNDS consacrée aux équipements sportifs, afin de soutenir l'investissement, en particulier sur les territoires urbains ou ruraux les plus fragiles.

Il est bon de rappeler que les équipements sportifs en France sont vieillissants (42% ont plus de 35 ans d'âge). La Cour des comptes estime à 21 milliards les coûts de rénovation des installations sportives.

Ce constat n'est pas nouveau, l'Ile-de-France a beaucoup de retard en la matière, le département 93, par exemple, a des équipements saturés et parfois

vétustes. Si rien n'est fait pour freiner cette dégradation, ce sont les pratiques sportives qui en subiront les conséquences dans une période où le gouvernement a affiché son ambition de permettre aux populations les plus fragiles d'avoir des pratiques sportives ou physiques. Certains équipements de proximité risquent fort d'en faire les frais, seuls les sports de pleine nature seront plus ou moins épargnés.

Les derniers débats parlementaires ont permis de mesurer que le point de vue de l'ANDES était partagé par les députés et sénateurs.

Il s'agit, encore une fois, de trouver un juste équilibre entre la contribution au redresse-

ment des comptes de la France et la poursuite du développement du sport dans la société. La réduction drastique des dotations aux collectivités territoriales, soit une diminution de 11 milliards d'euros sur la période 2015/2017 ne va pas contribuer à encourager les investissements des collectivités.

La situation reste donc très préoccupante et il faut espérer que les efforts demandés seront récompensés par le retour à la croissance. Comme nous l'avons déjà déclaré le sport existera toujours, mais attention à la casse comme Denis Massegli, président du CNOSF, l'a déclaré.



## Les CDOS sont d'intérêt général

« Le ministre du Budget considère que les CDOS sont à priori d'intérêt général à caractère sportif »

Cette affirmation figure sur le site [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr), et a été publiée le 18 juillet 2014. Il est dit : Les dons qui leur sont consentis ouvrent droit aux réductions d'impôts. Les « correspondants associations » des services fiscaux en sont informés.

Le ministre du Budget considère que les CDOS (Comités Départementaux Olympiques et sportifs) sont à priori d'intérêt général à caractère sportif. Il l'a écrit dans une réponse ministérielle (RM) au JO de l'Assemblée nationale le 15.01.2013 en

réponse à une question écrite du député Lionel Tardy. De ce fait, les CDOS satisfont aux conditions d'éligibilité aux réductions d'impôts prévues aux articles 200-1-b et 238 bis-1-a du CGI (code général des impôts) accordées au titre des dons effectués par les particuliers et les entreprises.

Extrait de la réponse : « les comités départementaux olympiques et sportifs en ce qu'ils contribuent principalement à la défense, au développement et à la coordination des associations sportives au

niveau départemental, présentent sans nul doute un caractère sportif. Pour une harmonisation des positions au niveau national, les « correspondants associations » des directions départementales et régionales des finances publiques seront prochainement informés du caractère sportif revêtu par les comités départementaux olympiques et sportifs ».

Voici donc une mise au point claire et nette dans une période où nous sommes incités à trouver des partenaires donateurs.

## Les résolutions 2015, le sport régresse !!!

Selon le baromètre de la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire), la volonté de faire du sport globalement recule passant de 37% en 2013, à 34% en 2014 et 30% en 2015.

### Top 4 des résolutions :

1. Se réserver de vrais moments de détente : 40%
2. Passer plus de temps avec ses amis, sa famille : 32%
3. Faire du sport 30%
4. Prendre d'avantage soin de

son corps : 25%

Parallèlement dans la tranche d'âge (15-35 ans) le sport est premier avec 42% d'intentions.

Un sondage est donc toujours difficile à analyser selon le mode opératoire, car on peut dire que la pratique d'une activité sportive ou physique ne prive pas de vrais moments de détente en famille, cette nuance nous semble importante surtout dans les sports de pleine nature qui se développent ré-

gulièrement bien souvent en famille. De la même manière prendre soin d'avantage de son corps n'est pas antinomique avec le sport.

Il est donc nécessaire de faire comprendre que le sport est avant tout un moment de détente et de bien être, le mouvement sportif a du reste bien évolué dans beaucoup de fédérations qui sont plus tournées vers le loisir que vers la compétition.

## Quid du certificat médical

Si la loi est en évolution concernant la production d'un certificat médical indiquant l'absence de non contre-indication, le bon sens demeure en matière de prévention.

C'est donc dans cette optique qu'il convient d'appréhender ce sujet et de recommander un contrôle médical dont l'objet est de détecter les pathologies pour lesquelles la pratique sportive pourrait entraîner des risques.

Cette recommandation ne vise pas uniquement des activités classées ou considérées « à risques » pour des sportifs avertis et pratiquants réguliers, le contrôle médical est l'occasion de détecter des risques de développer d'éventuelles pathologies directement imputables à la discipline pratiquée.

Enfin, dans une période où l'on tend à vouloir que la pratique d'activités sportives ou physiques soit un élément de bien

être pour l'individu, la mise à l'activité ou la reprise d'une activité physique doit se faire avec prudence.

C'est dans cette perspective, que le bon sens doit conduire le mouvement sportif en lien avec le corps médical à considérer qu'un examen médical est un acte de prévention, même si la loi ne l'impose pas.



CERTIFICAT MEDICAL	
Je soussigné(e) docteur :	.....
Certifie que M. ....	.....
Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo en compétition.	
Fait à :	.....
Le :	.....
<small>Ce certificat est valable 1an, pour la saison sportive en cours            le faire établir fin août début septembre.            (A insérer dans le passeport pour les animations et compétitions officielles)</small>	

## 2015, lancement de la TV Olympique

Il s'agit d'une plate-forme numérique mondiale accessible sur les télévisions et les ordinateurs, les tablettes et les mobiles.

Cette chaîne de télévision baptisée « Olympic Channel » disposera d'un budget total de 490 millions d'euros dont le financement sera assuré par le CIO à hauteur de 420 millions et 72 millions par des comités nationaux olympiques et des fédérations internationales. Un plan de développement est prévu sur sept années (2015 à 2021). La visée commerciale n'est pas encore bien définie, on peut penser qu'il existera des espaces publicitaires pour les marques, les entreprises et les sponsors, sans compter la revente des émissions à d'au-

tres télévisions et les droits de diffusion olympique, on peut sur ces points faire confiance au CIO...

*« Notre priorité sera [...] d'assurer une meilleure visibilité des sports olympiques et de cibler de nouvelles audiences en particulier les jeunes »*

Deux filiales seront créées : l'une en Suisse (Lausanne sans

peu de doutes) et l'autre à Madrid (Espagne).

Le directeur général du IOC (Television and Marketing) qui est l'entité responsable de la stratégie marketing a déclaré : « Notre priorité sera d'abord d'assurer une meilleure visibilité des sports olympiques et de cibler de nouvelles audiences en particulier les jeunes pour promouvoir les jeux et les valeurs olympiques ».

La question se pose pour la promotion des sports qui ne sont pas olympiques et c'est une quantité non négligeable, et qui peuvent le devenir un jour...



## Deux millions d'euros pour une chaussure !!!

Ce n'est pas n'importe laquelle, c'est celle du pied gauche (très exactement) de Mario Götze, taille 43 que ce joueur portait lorsqu'il a marqué le but victorieux de l'Allemagne au Mondial 2014.

La vente, fort heureusement a été faite au bénéfice d'une association « Un cœur pour les enfants ». Un beau geste à mettre au crédit d'une personne anonyme qui en avait les moyens, tout de même. Après

les enchères la chaussure sera remise en don au futur musée du football allemand à Dortmund qui ouvrira l'année prochaine.



## Mandat : Les directives vont-elles s'étendre aux associations et aux grandes administrations ?

Consécutivement à quelques excès qui alimentent le fonds de commerce des humoristes, des dispositions ont été prises et sont qualifiées de « plus de contrôles et plus de transparence ». Ainsi, les hommes

politiques doivent effectuer des déclarations, ce qui n'est pas toujours fait avec empressement. Pour restaurer la confiance, il serait envisagé d'étendre ces mesures aux hauts fonctionnaires, aux diri-

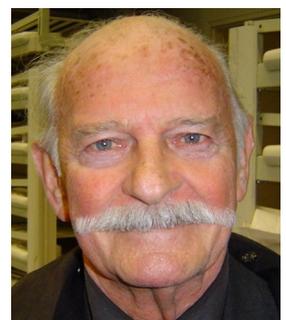
geants des fédérations, et aux hautes personnalités du monde associatif. Les hommes politiques (élus) ne seraient donc plus les seuls à remplir cette désagréable obligation.

## Nécrologie

Jean Domard nous a quitté. Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 21 janvier, le président Christian LOPES, y assistait pour lui rendre un dernier hommage.

Jean était un dirigeant très connu, c'était un personnage à tous les sens du terme, doté d'une très belle plume et d'un humour débordant, auteur de divers ouvrages sur la gymnastique et sur l'olympisme.

A titre de dirigeant il avait été honoré de nombreuses distinctions dont le mérite national et il portait toujours haut les valeurs de notre pays, sous une truculence légendaire et de circonstance.



## J.O et la forte incidence de l'Agenda 2020

L'adoption de cet agenda à l'occasion de la 127<sup>ème</sup> session du CIO à Monaco, pourrait changer les désirs de candidatures, y compris celle de la France.

Cet agenda met l'accent sur la réduction des coûts des Jeux d'hiver et d'Été qui formalise les vœux pieux exprimés depuis plusieurs olympiades en pure perte. Le choc de simplification préconisé s'inscrit dans un contexte économique douloureux qui touche les grandes puissances de l'Europe à l'exception de l'Allemagne. La crise perdure plus que l'on aurait pu vouloir le croire.

Parmi les 40 mesures présentées, la plus significative est celle qui permettrait de mutualiser les équipements d'une ville à une autre, fut-elle dans un autre pays, disposition vite qualifiée d'exceptionnelle.

Ce nouvel état d'esprit de mutualisation économique sera quand même difficile à prévaloir vis-à-vis de pays qui ont depuis des décennies, fait

des Jeux un affichage de puissance nationale pour le monde entier. Outre cet aspect le terme d'exception prend tout son sens si on tient compte des structures juridiques variables selon les pays, ce sont donc des obstacles à la réalisation d'une coordination entre pays.

Autre évolution allant dans le même sens d'une rationalisation des moyens, l'abandon du concept de parc Olympique réunissant plusieurs équipements sportifs autour du stade Olympique ou du village des athlètes, bref on recherche des moyens pour susciter un élan pour les Jeux dont les candidatures tendent à se raréfier.

Alors la France dans tout cela pour les Jeux d'Été 2024 ? Une chance sérieuse, si on en croit le président du CIO à propos de Paris qui répète à l'envie : « *Ce serait une candidature, très, très forte* » et d'ajouter « *Oui Paris peut croire à ses chances parce que la France est un pays d'origine olympique. Notre fondateur Pierre de Coubertin* ».

*tin était français ... La France aime le sport, Paris est une ville fascinante connue de tout le monde avec des infrastructures déjà existantes impressionnantes* ».

Sur ces bonnes paroles, nous devons attendre le 12 février pour connaître les conclusions de rapport de faisabilité et d'opportunité des JO 2024 qui seront présentées aux décideurs institutionnels (ville de Paris, Etat, Région Ile-de-France et le CNOSF). Le président Denis Masseglia reste sur la réserve, estimant que si c'est positif et donc qu'il y a lieu de poursuivre le dossier, en réponse à la question « *stop ou encore* »... *Si c'est encore, cela signifierait que la condition nécessaire à une candidature olympique serait remplie, elle ne serait pas pour autant suffisante.* » Et ajoutant qu'il fallait rester « *prudent et humble* »

Le Président de la République est favorable à une candidature, mais les échecs répétés de la France, tant sur les Jeux d'Été (2004, 2008 et 2012) que les Jeux d'hiver 2018

peuvent rendre prudent. Du reste rien que le coût d'un dossier estimé à 100 millions d'euros, aura l'occasion de faire réfléchir les plus optimistes avant la date du dépôt de candidature au CIO, le 15 septembre 2015.

On ne peut ignorer que l'Italie voudrait bien que Rome soit candidate, même si celle-ci est loin de faire l'unanimité dans le pays, économie oblige... Si on sait que l'Allemagne sera candidate, on ignore pour l'instant qui sera désignée entre Berlin ou Hambourg, ce sera assurément un poids lourd pour la bataille, sans oublier les Etats Unis qui ont déjà choisi la ville de Boston et dont le rebond économique spectaculaire verra sa population porter encore plus sa candidature.

La Turquie n'est pas à exclure non plus de la course avec la ville d'Istanbul et l'Agenda 2020 pourrait susciter d'autres envies. Les Jeux ne sont pas encore faits, le choix devant intervenir à l'Été 2017.

## Le boxing tour, une action de promotion

La Fédération Française de Boxe lance un projet de développement « BOXER ENSEMBLE » qui consiste à livrer « clé en main » une école de boxe assortie d'un projet sportif et social en adéquation avec la politique locale de la ville.

Cette initiative s'appuie principalement sur les collectivités territoriales locales auxquelles il sera demandé : la mise à disposition de locaux ou de créneaux horaires, le tutorat de l'opération, l'inauguration et la rédaction d'une convention tripartite (Comité Régional,

Municipalité et Club).

A ce titre, le rôle des comités régionaux sera de :

- Proposer une animation sportive adaptée et sécurisée ;
- La mise à disposition d'un encadrement par des éducateurs diplômés titulaires d'un diplôme d'Etat, spécialité boxe ;
- Une mise à disposition d'un ring gonflable, structure ludique et sans risque ;
- La mise à disposition des équipements, gants et casques homologués.

Les intérêts pour les collectivités locales sont nombreux et répondent à des besoins factuels :

- Répondre aux attentes des jeunes des quartiers en terme d'activités locales, profiter des valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques telles que le respect de soit, des autres, le goût de l'effort...

Contact : Fédération Française de Boxe, Matthieu Vermeil, responsable du secteur « Boxe et Territoires, politique de la ville et cohésion sociale. Mail : [matthieuvermeil@gmail.com](mailto:matthieuvermeil@gmail.com)



## AMA: Nouveau code mondial antidopage

Bien qu'annoncé court, le nouveau code mondial antidopage n'en comporte pas moins de 2.269 changements (additifs) sur les 3.987 proposés.

Ces nouvelles dispositions ont été mises en application dans les premiers jours de 2015 et nous ne doutons pas un seul instant que tous les acteurs concernés aient été avisés, que l'on a vérifié qu'ils avaient pris les dispositions pour mettre à jour leurs propres règlements et, qu'enfin le système ADAMS informait les athlètes.

Les principales évolutions concernent la panoplie de sanctions et quelques aménagements textuels, sans incidence sur la recherche, les moyens, l'information, la prévention et le budget de l'AMA :

- Des sanctions plus lourdes car l'on s'est rendu compte qu'une suspension de 2 ans ne pénalisait pas suffisamment. Ainsi la suspension de 2 ans passe à 4 années.
- Une prescription portée de 8 à 10 ans.
- La création d'un « délit d'association ». Ainsi, le sportif

patient d'un médecin sanctionné, héritera de la sanction (en référence à l'affaire Puerto : un médecin coupable, pas ou peu de sportifs sanctionnés).

- L'environnement des athlètes contrôlés positifs pourra faire l'objet d'une enquête et encourir des sanctions.
- Davantage de flexibilité. En fait, il s'agit de prendre en compte la contamination par la nourriture (viande contaminée, compléments alimentaires, etc...). Dans ce cas, la sanction n'est pas supprimée mais elle serait allégée.
- Retour progressif autorisé après une sanction. Si les sanctions s'allongent, ce principe permet un retour anticipé en termes d'entraînement, d'accès à des équipements et à un encadrement.
- Compréhension pour les repentis. Sujet délicat où la morale est parfois bafouée, l'on promettait beaucoup pour finalement constater que les textes ne permettaient aucune dérogation. Dorénavant, la clémence,

voire l'amnistie sera inscrite dans les textes. Toutefois, cela ne concernera que les cas qui permettront de démanteler une filière, d'interrompre le trafic de médecins douteux, de démanteler des réseaux mafieux et certaines pratiques paramédicales.

- Protection contre la justice civile. C'est une mesure d'autoprotection qui stipule un certain nombre d'impossibilités de contester une décision de l'AMA.

Il est surprenant de constater que le passeport biologique, porteur d'espoir, ne devient pas une voie d'investigations (probablement pour des raisons financières) et que les sanctions ne seront pas généralisées aux équipes, aux fédérations, où à la discipline.

A l'annonce de ces nouveautés, l'UCI prévoit d'y adjoindre une généralisation à l'équipe au-delà de 2 cas positifs dans un délai de 6 mois et l'UCI se substitue aux fédérations nationales pour ses groupes de compétitions, World Tour et Continental Pro.



*« Bien qu'annoncé court, le nouveau code mondial antidopage n'en comporte pas moins de 2.269 changements »*

## UCI : Volte face pour le classement par points

Très décrié, le classement par points des coureurs et des équipes vient d'évoluer... pendant quelques jours, avant que l'ancienne échelle ne soit rétablie.

D'une part, l'UCI se réfugie dans la précipitation, d'autre

part, elle écoute beaucoup le son haut perché de managers influents.

Ce nouveau barème n'avait rien de révolutionnaire, le meilleur restait le meilleur mais la sélection aux seuls 10 premiers a été rétablie afin de

ne pas dévaloriser l'effectif de certains groupes.

Si de grandes réformes ont été annoncées, elles tardent à se dessiner et le cyclisme attend toujours une concertation et une écoute plus attentive.



## Qatar : Centre du monde sportif

- 2014 : championnat du monde de natation en petit bassin et championnat du monde hommes de squash,
- 2015 : championnat du monde de handball hommes,
- 2016 : championnat du monde de cyclisme sur route,
- 2017 et 2018 : nous n'avons rien relevé (!),
- 2019 : championnat du monde d'athlétisme,
- 2022 : coupe du monde de football hommes.



## Les Echos 94

### La « Stella Bad Family's Day »

Cette section de la Stella Saint Maur a organisé une rencontre sportive autour du badminton, le samedi 22 novembre 2014 au centre sportif Pierre Brossolette.

Une centaine de joueurs experts ou amateurs étaient rassemblés pour l'occasion, ils ont pu participer ainsi à des nombreuses animations pour toutes les familles. Un moment de convivialité encadré par des bénévoles et deux entraîneurs Vincent Nidi et Romain Charlot, ont permis le déroulement réussi de cette initiative.

Bravo à toutes et à tous, et à l'année prochaine, sans aucun doute.

### La danse country débarque à Villecresnes

Depuis le mois de juin 2014, T'N Danse, nouvelle association de Villecresnes, propose des cours de danse dans une ambiance Far West qui s'adresse à toutes les générations.

Tony Gomes, NELLY Lassalle et Céline Munsch se sont lancés dans l'aventure de l'univers de la danse country et de la musique.

Tony, président de l'association, n'est pas un débutant : vice-champion du Monde 2009, champion de France

depuis 2010, champion d'Europe 2010 et vainqueur de la coupe France Championnat 2013 en couple.

C'est donc une équipe dynamique qui possède l'encadrement nécessaire pour vous faire partager leur passion du loisir à la compétition.

Toutes les informations sur : [www.tndanse.fr](http://www.tndanse.fr)

### La Nuit du Sport Val de Marne

La 8<sup>ème</sup> édition parrainée par Maurine ATEF, championne du Monde de Savate Boxe Française, s'est déroulée à Bonneuil-sur-Marne dans la salle Gérard Philippe. Elle était l'occasion de fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire du CDOS.

La salle était encore comble, pour la circonstance 40 clubs désignés par les comités départementaux ont été mis à l'honneur ; les dirigeantes et dirigeants bénévoles ont vraiment apprécié cette intention.

Le président Christian LOPES, dans son discours d'ouverture a beaucoup insisté sur le rôle social que les clubs jouent dans notre département, sans l'engagement des bénévoles au quotidien, le sport français ne serait pas ce qu'il est : l'apprentissage de la vie et de la citoyenneté qui contribue au mieux vivre ensemble.

Les autres interventions

convergèrent dans le même sens : Monsieur Denis Oztorun, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint en charge du sport, Monsieur Daniel Guérin, Vice-président du Conseil Général en charge des sports, Monsieur Denis Declerck, sous-préfet représentant le préfet... Oui le sport est un élément sociétal incontestable !!!

De nombreuses personnalités étaient présentes : Nicolas André, chef de cabinet de l'INSEP, Evelyne Ciriégi, présidente du CROSIF, les représentants de notre partenaire le Crédit Mutuel...Ainsi que l'équipe municipale, lecture fût donnée de la lettre du président du CNOSF, Denis Masegla, retenu au dernier moment par une rencontre avec le Président de la République, François Hollande.

Comme à l'habitude, la soirée fut festive et conviviale grâce à notre duo à la présentation Martine et Yves et puis le président qui aime bien intervenir de temps en temps, c'est une habitude qui lui est familière...

La partie spectacle a été assurée par les interventions des athlètes et artistes de très haut niveau, leur talent et leur virtuosité ont été récompensés par de vibrants et nourris applaudissements. Il est juste de saluer les choix judicieux qui ont été faits sous la houlette de Guillaume Colnot, salarié du CDOS en charge de l'événement.

Comme à l'habitude l'ensemble du personnel était aux manettes, ainsi que des membres du Comité directeur.

Cette soirée s'est donc déroulée à un rythme alerte et fût clôturée par un buffet qui fut l'occasion de mesurer la satisfaction des invités qui ne demandent qu'à revenir.

Encore un très grand merci à la ville de Bonneuil, à son maire, aux élus(es) et aux services municipaux qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous accueillir.

### Le CDOS était présent :

- 6/01, Vœux du Conseil Général à l'Hôtel du Département à Créteil—JC.Girard, W.Leguy, C.Lopès
- 7/01, Cérémonie des vœux de la municipalité de Choisy-le-Roi—W.Leguy
- 8/01, Réception du Nouvel An de la municipalité de Gentilly—W.Leguy
- 10/01, Vœux de la Vie au Grand Air à Saint-Maur—J.Célèrier
- 16/01, Cérémonie des vœux de la municipalité de Boissy Saint Léger—JC.Girard
- 19/01, Réception de la nouvelle année de la municipalité de Créteil—JC.Girard
- 23/01, Conseil d'Administration du parc des Sports de Choisy le Roi—L.Casses
- 24/01, Réception des vœux de la municipalité de Sucey en Brie—A.Louvard

## CDOS 94

38/40 rue Saint Simon  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, Jessica LOPES et Annick LOUVARD

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...